Stadt Biel
Ville de Bienne

Soziales
Affaires sociales

ENSEMBLE

Service social

Intake 2

Qui sommes-nous ?

Notre équipe compte des assistantes sociales et assistants sociaux qualifiés et une collaboratrice administrative bien formée. Nous analysons, négocions et cherchons des solutions à des situations souvent complexes. Nous montrons les voies possibles à notre clientèle, toujours dans le but de l'aider à gagner progressivement en autonomie et en sécurité.

Que faisons-nous ?

Lors d'entretiens intensifs, nous analysons les problèmes et les ressources des personnes concernées. Ensuite, nous examinons si elles peuvent faire valoir d'autres prestations (par exemple des assurances sociales) en amont. Nous établissons un plan d'action sur la base de notre analyse. Nous fixons des objectifs d'entente avec les bénéficiaires de l'aide sociale (par exemple mesures d'insertion, cours de langue, clarification). Nous vérifions souvent si les objectifs sont toujours appropriés et si les conventions sont

respectées. Nous nous attaquons étape par étape aux problèmes plus complexes et nous en reparlons régulièrement. Si nécessaire, nous envoyons les personnes qui en ont besoin vers des services spécialisés ou vers d'autres secteurs du Département des affaires sociales. Si quelqu'un ne semble pas pouvoir s'affranchir rapidement de l'aide sociale après six mois, nous transmettons son dossier aux collègues en charge des consultations de longue durée.

Comment travaillons-nous ?

Chaque personne qui dépose une demande est attribuée à une assistante sociale ou à un assistant social de l'Intake 2. Ils ont ensemble un premier entretien approfondi, puis d'autres entretiens suivent à un rythme mensuel au moins. Ils établissent un réseau avec d'autres tiers impliqués et, si nécessaire, avec d'autres services spécialisés et de soutien. Après la phase d'analyse, nous établissons un plan d'action qui tient compte des ressources et des priorités des bénéficiaires de l'aide sociale. Dans ce plan, nous formulons les objectifs de la coopération. Nous y fixons le principe «prestation et contre-prestation» et encourageons les étapes menant à davantage d'autonomie.

En quoi notre action est-elle importante ?

Parce que nous renforçons la confiance en soi, la motivation et l'autonomie des bénéficiaires de l'aide sociale. Ainsi, nous leur apportons de la stabilité dans des situations difficiles, leur donnons un point d'ancrage et activons leurs ressources dans les cas où ces personnes ne pourraient plus s'en sortir sans aide extérieure. Durant cette première phase de l'aide sociale, nous agissons activement et intensément. Nous voulons éviter que les personnes concernées deviennent dépendantes à long terme de l'aide sociale et des consultations.